

Bulletin d'information

Janvier 2015



LES TARIFS 2015 DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire a validé les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2015. Les tarifs concernant la part fixe et la part variable ne sont pas modifiés, à savoir :

Volume du bac	Part fixe / abonnement (€/an)	Part fixe / volume doté (€/an)	Total part fixe (€/an)	Coût d'une levée
40 l (incapacité de stockage)	62,39 €	19,61 €	82,00 €	0,88 €
80 l	62,39 €	39,22 €	101,61 €	1,76 €
120 l	62,39 €	58,83 €	121,22 €	2,64 €
240 l	62,39 €	117,66 €	180,05 €	5,27 €
360 l	62,39 €	176,49 €	238,88 €	7,91 €
660 l	62,39 €	323,56 €	385,95 €	14,50 €

A NOTER

Nous vous rappelons qu'un **minimum de 12 levées annuelles par bac** est facturé, réparties indifféremment sur l'année (pas 1 levée / mois, mais 12 levées / an).

Ainsi, si vous réalisez sur l'année un nombre de levées inférieur à 12, il vous sera facturé sur l'année, au niveau de la part variable, le nombre réel de levées effectuées, complété d'un nombre de levées de régularisation, pour arriver à 12 levées.

EXEMPLE DE REDEVANCE SELON LA TAILLE DU BAC ET LE NOMBRE DE LEVÉES :

Volume du bac	Redevance minimum facturée / an 12 levées / an	Montant de la redevance pour 26 levées / an	Montant de la redevance pour 52 levées / an
40 l (incapacité de stockage)	92,56 €	104,88 €	127,76 €
80 l	122,73 €	147,37 €	193,13 €
120 l	152,90 €	189,86 €	258,50 €
240 l	243,29 €	317,07 €	454,09 €
360 l	333,80 €	444,54 €	650,20 €
660 l	559,95 €	762,95 €	1139,95 €

FACTURATION DES AUTRES SERVICES :

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	104,88 € / an
Sac prépayé :	3 € / sac
Levée bac évènementiel :	14,50 € / levée
Frais de changement de serrure :	67,02 €
Frais suite à un refus de bac à la livraison :	48,38 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	50 €



LE TRI : UN BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL ET FINANCIER

L'année 2013, avec la période « à blanc » de redevance incitative, a été une excellente année pour le tri et le recyclage des emballages ménagers.

Ainsi, le recyclage a progressé en 2013 sur le Pilat Rhodanien de 11,8 % pour le verre, de 16,7% pour les papiers et cartonnets, et de 102,8 % pour les emballages, par rapport à 2012.

Sur ces tonnages, la Communauté de Communes perçoit des recettes dues à la revente des matériaux, mais aussi des aides des éco-organismes, sociétés percevant des éco-participations des entreprises mettant sur le marché ces futurs déchets.

Ces recettes permettent de financer en totalité les coûts de collecte et de tri des emballages recyclables. Ainsi, plus de 900 tonnes de déchets sont traités, sans refacturation à l'usager.

QUELQUES RAPPELS

- ☐ POUR LE PLASTIQUE, SEULS LES BOUTEILLES ET LES FLACONS SE RECYCLENT.
- ☐ LES CARTONS BRUNS SONT À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE.
- ☐ JETEZ LES EMBALLAGES VIDES ET PENSEZ À LES ÉCRASER.
- ☐ JETEZ LE DÉCHET DANS LE BON CONTENEUR SINON IL NE SERA PAS RECYCLÉ.
EXEMPLE : UNE BOUTEILLE DE VERRE PLACÉE DANS LE CONTENEUR À PAPIER OU À EMBALLAGE NE SERA PAS RECYCLÉE CAR ELLE NE SERA PAS TRAITÉE DANS LA BONNE USINE. SOYEZ VIGILANT !
- ☐ LES CONTENEURS SONT RÉSERVÉS AUX EMBALLAGES ALIMENTAIRES ET D'HYGIÈNE, LES AUTRES OBJETS Y SONT INTERDITS (EXEMPLES D'INTERDIT : CASSETTE VIDÉO, BOUILLIERE, CAFETIÈRE, AUTORADIO, CASSEROLE, POT DE FLEURS, POT DE PEINTURE...).
- ☐ NE JETEZ PAS VOS SACS POUBELLES DANS LES CONTENEURS, VOUS AVEZ DES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES POUR CELA.

NOUVEAU HORAIRES À LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE À PÉLUSSIN

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale à Pélussin ont changé et sont les suivants :

☐ Période d'hiver

du 16 novembre à fin février :

- du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- fermeture le dimanche et les jours fériés.

☐ Période d'été

du 1^{er} mars au 15 novembre :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- le dimanche de 8h30 à 12h30,
- fermeture les jours fériés.



DONNEZ-NOUS VOTRE ADRESSE MAIL POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ



Au moment de l'enquête pour la mise à disposition du bac à ordures ménagères, certains d'entre vous ont accepté de nous communiquer leur adresse mail.

Cette information nous sert à réaliser des envois groupés d'informations, comme sur les retards dans la collecte des ordures ménagères, sur les modifications à la déchèterie intercommunale (type de déchets acceptés, horaires...).

Si vous aussi vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez nous communiquer votre adresse en nous faisant parvenir un mail à dechets@pilatrhodanien.fr.

PENSEZ À NOUS PRÉVENIR DES CHANGEMENTS VOUS CONCERNANT

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien, c'est à vous d'en avvertir le service environnement de la Communauté de Communes au
04 74 87 53 75 ou à
dechets@pilatrhodanien.fr.

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

